

-----  
COMMUNE  
D'  
**ALTECKENDORF**



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
T21-2023  
Portant réglementation de la  
circulation RUE DES  
CATHERINETTES**

**Le Maire de la commune d'Alteckendorf,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

**VU** le Code de la route

**VU** le Code de la voirie routière

**VU** la demande du 4 juillet 2023 de l'entreprise WICKER représentée par Monsieur FISCHER Julien, responsable des travaux, dans le cadre de travaux de branchement assainissement et AEP dans la rue des Catherinettes le lundi 10 juillet et mardi 11 juillet 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

**ARRETE**

**Article 1 :** L'entreprise WICKER, représentée par Monsieur FISCHER Julien, responsable des travaux, est autorisée à barrer la route dans le cadre de travaux de branchement assainissement et AEP dans la rue des Catherinettes le lundi 10 et mardi 11 juillet 2023.

**Article 2 :** Pendant la durée des travaux, du 10 juillet au 11 juillet 2023, les restrictions suivantes seront appliquées au droit du chantier : Route barrée.

**Article 5 :** La signalisation règlementaire sera mise en place et gérée par l'entreprise WICKER.

**Article 6 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

**Article 7 :**

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Monsieur FISCHER Julien, responsable des travaux.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

Fait à ALTECKENDORF, le 6 juillet 2023

Le Maire

Alain HIPP

